

attention internationale sur les dangers que présente pour la santé humaine l'accroissement de la radio-activité. Une résolution canadienne, coparrainée par 22 États membres, a été soumise à la Commission politique spéciale et a été adoptée à une majorité écrasante. L'Assemblée, à son tour, a approuvé la résolution par 85 voix (y compris le Canada) contre 0 et 11 abstentions. La résolution, de fait, recommande que l'OMM achève ses consultations relatives au système d'enregistrement des niveaux de radio-activité afin de mettre celui-ci en œuvre le plus tôt possible. Simultanément, le Comité scientifique était prié d'intensifier ses études sur les effets des radiations.

Espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale a cherché à consolider les modestes progrès accomplis pendant l'année par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Une résolution introduite en Première Commission, le 3 décembre, par le Canada et les États-Unis, avait demandé à l'Assemblée de sanctionner un projet dressé par le sous-comité technique et scientifique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et comportant:

- a) un programme scientifique et technique de coopération internationale visant l'espace extra-atmosphérique, programme qui serait exécuté par l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications;
- b) les principes d'une recommandation selon laquelle l'ONU dirigerait l'établissement et l'utilisation d'installations de lancement de fusées-sondes à l'occasion de l'"Année internationale de l'activité solaire minimale".

Ce projet, qui fut modifié par la suite afin de tenir compte des vues d'autres délégations, reçut la sanction unanime de l'Assemblée le 14 décembre. Telle qu'elle fut adoptée, la résolution, qui avait été introduite par 24 États membres y compris le Canada, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et les États-Unis a) acceptait les recommandations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au sujet de la coopération internationale dans le domaine scientifique et technique et b) renvoyait devant le Comité, afin qu'elles y fassent l'objet d'une étude et d'une élaboration plus poussée, les propositions de caractère juridique avancées par les diverses délégations au cours du débat qui avait eu lieu sur ce point en Première Commission. Ces propositions visaient notamment la question des principes de droit international régissant les activités des États relatives à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, le problème du sauvetage des astronautes et des vaisseaux cosmiques en cas d'atterrissage ou d'amerrissage forcé, et la question de la responsabilité en matière d'accidents de véhicules spatiaux.

Autres décisions politiques

Le 18 décembre, la Première Commission a recommandé par 65 voix (y compris le Canada) contre 11 et 26 abstentions l'adoption par l'Assemblée d'une résolution qui maintenait la Commission des Nations Unies pour l'unification et le